



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

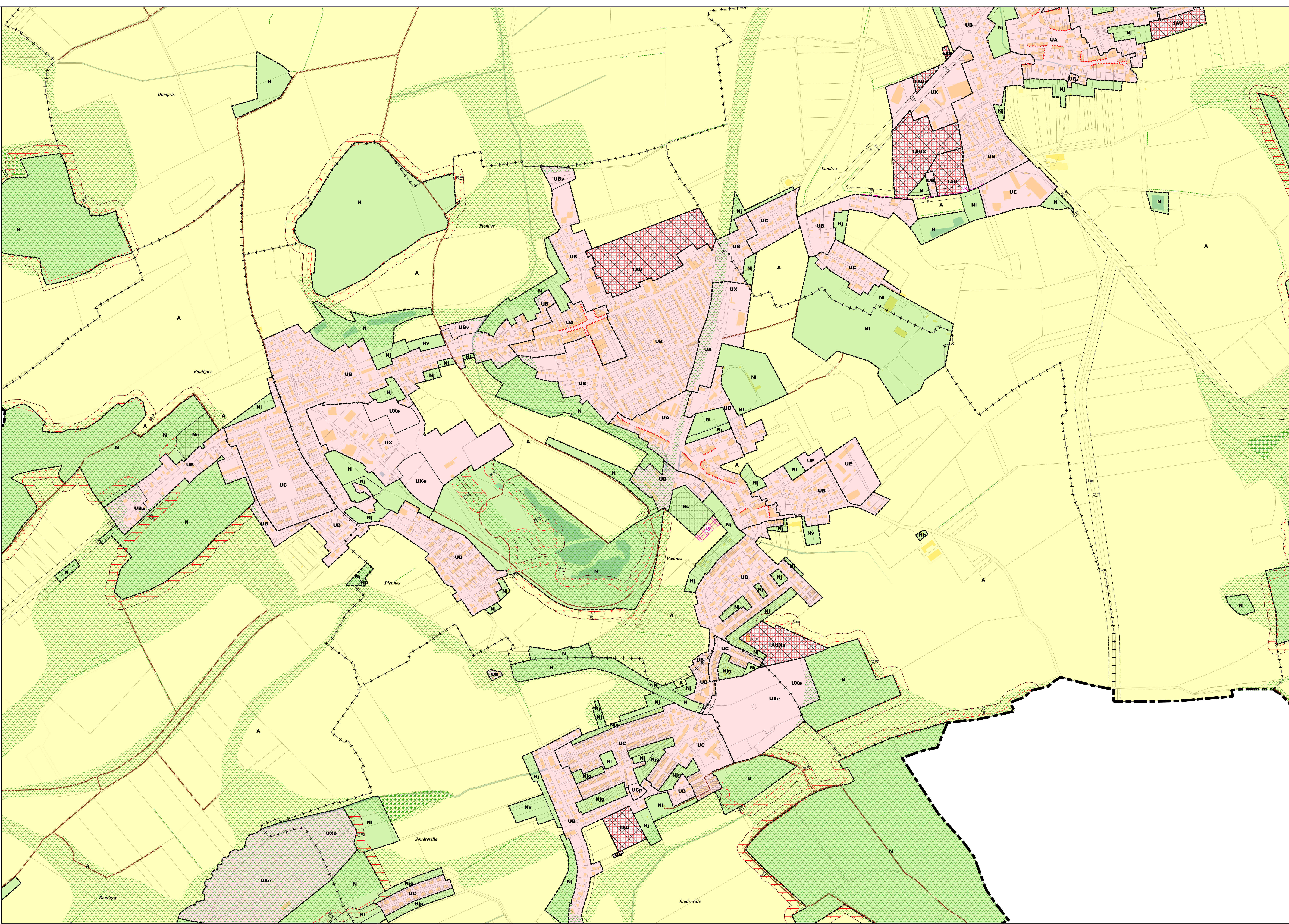
Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Piennes

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matargià, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

— Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de commune
— Recul
- - - Limite de secteur
- - - Limite de zone

Zonage

agricole
à urbaniser alternatif
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé
Espace arboré protégé
Orientation d'aménagement et de programmation
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul
Règle architecturale particulière
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément patrimonial identifié

Emplacement réservé

BENEFICIAIRE Commune de Piennes NUMERO 48 NATURE Agrandissement du cimetière SURFACE 3743 m²

